



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Délibération n° 2012/03/02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

SEANCE DU 21 MARS 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

48

48

36

DATE DE LA CONVOCATION

12 mars 2012

L'an deux mille douze, le 21 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin, commune de Bourganeuf sur la convocation en date du 12 mars 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM BOUEYRE, JOUHAUD, RIGAUD, COULON, CHAPUT, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PEROT, SCAFONE, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, CAPS, SALADIN, COULAUD, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : PETIT-COULAUD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mme POUGET-CHAUVAT, COUSSEIROUX

MM ROYERE Joël, PRIOUL

Procuration de Monsieur Jean-Claude PRIOUL à Monsieur Raymond RABETEAU

OBJET : Approbation de l'Avant-Projet Détaillé relatif à la création des sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable et du plan de financement prévisionnel

Le Président rappelle que par la délibération n°2011/02/01 du 23 février 2011, le Bureau a décidé de retenir l'Office National des Forêts pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre visant la création des sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable (définition, dossiers réglementaires et suivi des travaux).

Il explique que l'avant-projet détaillé décrit un aménagement en deux boucles de randonnée ayant un point de départ commun au niveau du rocher du diable : une sur le site de la tourbière de la Mazure de 7,3 km (environ 2h), comprenant une variante qui permet de réduire le linéaire à 4,8 km, et une sur le site de la rigole du diable de 2,7 km (environ 1h).

Il précise qu'un espace de stationnement et d'accueil est à aménager au niveau du rocher du diable. Un panneau de départ explicatif marquera le début de chaque sentier, qui sera muni d'un balisage différencié.

La boucle des landes et tourbières de la Mazure emprunte les contours de la propriété de la Communauté de communes en passant essentiellement en zones sèches afin de limiter les aménagements, de ne pas gêner le pâturage et de valoriser des vues paysagères intéressantes sur l'alvéole. Le sentier est à restaurer ou matérialiser par des travaux légers de terrassement mécaniques et manuels ainsi que par un travail de bûcheronnage sélectif. Des cônes de visions sur la tourbière, les landes et les ruisseaux seront dégagés et aménagés afin de valoriser l'intérêt paysager du site. Certains éléments du petit patrimoine bâti existants seront mis en valeur (dégagement d'un ancien moulin, réfection d'un petit pont-planche sur le sentier,...). L'aménagement de passerelles est également prévu pour permettre la traversée des ruisseaux que le cheminement recoupe à plusieurs endroits. Des caillebotis sur les petits tronçons de tourbières trop humides pour permettre un passage piéton confortable sont à installer. Afin de rendre compatible la fréquentation touristique et l'entretien du site par pâturage, des portillons seront également prévus pour permettre la traversée des parcs clôturés temporaires.

La boucle de la rigole du diable longe le Thaurion pour remonter dans les bois de la section de Châtain. La première partie du cheminement est entièrement à créer par un travail de bûcheronnage et de terrassement léger. Les parties humides ponctuelles seront aménagées. Un belvédère sera aménagé au niveau d'un promontoire rocheux naturel (emmarchements, rambardes de sécurisation) pour mettre en valeur la singularité paysagère du site. Des travaux de bûcheronnage sélectif permettront d'ouvrir certaines parties boisées trop denses et de mettre en valeur la multitude de chaos rocheux existants. Le cheminement existant traversant les bois de la section de Chatain nécessitera seulement des travaux de terrassement/remblaiement sur un petit tronçon dégradé.

Certaines portions du tracé traversent des propriétés privées. Des conventions, autorisant les aménagements et le passage, ont donc été signées entre les propriétaires et la Communauté de communes.

Le montant estimatif de l'ensemble du projet s'élève à hauteur de 130 455 € HT.

Le détail des travaux prévisionnels est le suivant :

Nature des travaux		Montant estimatif en € HT
Aménagement de l'aire d'accueil (terrassement)		13965
Signalétique (panneaux et balisage)		4400
Frais divers		2130
SOUS-TOTAL		20495
Travaux sur le sentier des landes et tourbières de la Mazure	Piquetage	500
	Bûcheronnage/débroussaillage emprise et cônes de vision	8750
	Aménagement d'un belvédère	850
	Terrassement sentier	18500
	Equipements (emmarchements, passerelles, caillebotis, ...)	50440
	mobilier divers (barrières, clôtures, portillons...)	6800
	SOUS-TOTAL	85840
Travaux sur le sentier de la rigole du diable	Piquetage	500
	Bûcheronnage/débroussaillage emprise et cônes de vision	5000
	Aménagement d'un belvédère	7800
	Terrassement sentier	4250
	Equipements (emmarchements, passerelles, caillebotis, ...)	6570
	SOUS-TOTAL	24120
TOTAL		130455

Le site des landes et tourbières de la Mazure étant classé en tant que Site d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches, des aides financières pourraient être mobilisées par le biais du contrat de Parc à hauteur de 77% dans le cadre de la fiche 11.2.

Le plan de financement prévisionnel pour le sentier de la Mazure, comprenant l'aménagement du sentier et de l'aire d'accueil, est le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Aménagement du sentier de la tourbière de la Mazure : 106 335 € HT	- Etat - 10 % : 10 633,5 € - Région - 20% : 21 267 € - Département - 7 % : 7 443,45 € - Europe (FEDER) - 40 % : 42 534 € - Communauté de communes - 23 % : 24 457,05 €
TOTAL DES DEPENSES : 106 335 €	TOTAL DES RECETTES : 106 335 €

Pour le site de la rigole du diable, des aides financières pourraient être mobilisées par le biais du contrat de Parc à hauteur de 78% du coût hors taxes au titre de la fiche 11.1 « Programme des sites d'interprétation » du Parc Naturel Régional (PNR) de Millevaches en Limousin.

Le plan de financement prévisionnel pour le sentier de la rigole du diable est le suivant :

Dépenses en € HT	Recettes en € HT
- Aménagement du sentier de la de la rigole du diable : 24 120 € HT	- Etat - 20 % : 4 824 € - Département - 18 % : 4 341,6 € - Europe (FEDER) - 40 % : 9 648 € - Communauté de communes - 22 % : 5 306,4 €
TOTAL DES DEPENSES : 24 120 €	TOTAL DES RECETTES : 24 120 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve l'Avant-Projet Détaillé relatif à la création des sentiers de découverte des landes et tourbières de la Mazure et de la rigole du diable
- Approuve le plan de financement et autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Etat, de la Région Limousin, du Département de la Creuse, de l'Europe.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 22 mars 2012
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD